



Mairie

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **Réunion du 24 mars 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-quatre mars, vingt heures, le conseil municipal de la commune de Brest, dument convoqué s'est réuni en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Bruno Sicard, Maire.

Date de convocation : 20/03/2025

Présents :

Mesdames Didier et Lacaze,

Messieurs Bianchini, Bordereau, Carpentier, De Freitas, Duchesne, Fleury, Longuet et Sicard.

Absente excusée : Madame Degraeve

Pouvoir d'Isabelle Degraeve à Yves Bianchini

Secrétaire de séance : Monsieur Gérard Fleury

Monsieur le Maire ouvre la séance en remerciant les élus disponibles pour l'organisation du loto qui a eu lieu la veille et pour le rangement de la salle et autres entre hier et aujourd'hui.

Il est signalé qu'un dépôt d'ordures a eu lieu aujourd'hui route du poteau bleu.

Un flyer de la ville de SENLIS a été distribué aux conseillers municipaux concernant le stationnement dans cette ville.

0 : Election d'un/e secrétaire de séance

Après en avoir délibéré, c'est à l'unanimité que le secrétaire de séance élu est Monsieur Gérard Fleury.

1/ Approbation du Compte-rendu du conseil du 20 janvier 2025

Après avoir délibéré ce compte-rendu est approuvé à l'unanimité. Il est proposé aux conseillers municipaux d'enregistrer les réunions de conseils pour faciliter la rédaction

du compte-rendu. Les conseillers municipaux y sont favorables et il sera demandé aux conseillers municipaux de bien vouloir faire part de leurs remarques dans les 15 jours après l'envoi du compte-rendu.

2/ Informations sur la Nonette via le Syndicat Interdépartemental de la Nonette :

Un document sur le cadre d'interventions du syndicat est remis à tous.

Les conseillers municipaux s'interrogent sur les compétences des propriétaires riverains quant à l'entretien des berges obligatoire et le faucardage qui y est interdit.

Une discussion est lancée sur la procédure de faucardage, certes efficace mais qui devient illégale ou qui peut être réalisée en respectant certaines conditions.

La réunion de lancement du 13 février 2025, portant sur l'étude et maîtrise d'œuvre pour la restauration de la continuité latérale de la Nonette et de la zone humide de BOREST est remis aux conseillers municipaux.

Le résultat de cette étude sera présenté par les deux cabinets en réunion avec la présence des conseillers municipaux.

Le rapport d'activités 2024 du syndicat est mis à disposition des conseillers municipaux lors de cette séance.

3/ Délibération portant adhésion à la convention cadre unique relative aux missions et services facultatifs du Centre de gestion de la fonction publique de l'OISE.

La commune de Borest adhère depuis 2017 à une convention auprès de cet organisme. Cette dernière est devenue caduque et il convient de la renouveler pour une durée de trois, reconductible tacitement. La convention propose différents services de Ressources Humaines, notamment des conseils juridiques et aides au recrutement, rédactions des actes administratifs, accompagnement à la réalisation des dossiers de retraite ou encore les visites médicales obligatoires pour les agents et la réalisation des payes. La convention permet l'accès à ces services mais un devis spécifique sera envoyé pour chaque prestation que la commune désirerait souscrire. Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux approuvent à l'unanimité la signature de cette convention.

4/ Approbation de la mise en compatibilité et de la modification du Plan Local d'Urbanisme

Un commissaire enquêteur est venu en mairie pour l'ouverture et la fermeture de l'enquête publique qui a eu lieu du 7 janvier au 6 février 2025.

Il a ensuite remis à la collectivité un procès-verbal de synthèse de l'enquête puis un rapport et des conclusions.

Une remarque a été déposée par monsieur Carpentier, elle est lue par monsieur le Maire ainsi que la réponse faite par le Maire.

Monsieur Carpentier rappelle :

- qu'un modèle bien spécifique de panneaux photovoltaïques a été validé par les ABF.
- que lors de l'instruction du permis d'aménager du futur lotissement que le mur de soubassement devra être conservé et qu'un retrait d'un mètre vers l'intérieur de la parcelle est souhaitable.

Monsieur le Maire met aux voix la mise en compatibilité et la modification du P.L.U.

Avec une abstention de monsieur Carpentier, la mise en compatibilité et la modification du Plan Local d'Urbanisme est approuvée à la majorité.

5/ Syndicat des Eaux de MONTLOGNON

Un conseil syndical a eu lieu le 28 février dernier : il a été indiqué une baisse générale de la consommation d'eau potable. La réduction du nombre de fuites fait baisser la quantité puisée aux compteurs des forages avec un nouvel index de rentabilité qui s'élève pour l'année 2024 à 82.7 contre 60 auparavant.

7000 à 8000 m³ d'eau sont vendus, par convention, à Montépilloy. Si Barbéry achetait de l'eau au syndicat, elle passerait par Montépilloy. Il faudrait compter au moins 20 000 m³ d'eau et dans ce cas l'utilisation du surpresseur de La Bultée, qui fonctionne actuellement 4 heures par nuit, et qui serait utilisé 16 à 18 heures avec une consommation d'énergie électrique qui serait refacturée au village de Montépilloy.

Un diagnostic des forages est en cours et l'étude sera rendue au mois d'août.

La C.C.S.S.O. étudie la possibilité de prendre la compétence eau et assainissement, à ce jour la ville de SENLIS n'y est pas prête.

6/ Travaux et subventions

Monsieur Bordereau indique que les travaux rue du Four sont en cours – phase 3 - et une bouche à incendie a été découverte quasiment à l'angle de la rue du Four et de la rue du Pont Saint Martin.

Les bouches à incendie du village seront contrôlées prochainement.

La prochaine phase : à l'angle du château Saint Vincent, mise en place d'une vasque pavetée en forme de triangle ovoïde pour permettre à l'eau de ne plus aller dans l'impasse des planches et la boue sera traitée dans le caniveau jusqu'au 13, rue du Four.

Le dossier a été réalisé fin 2022 et déposé en 2023 avec certaines contraintes budgétaires.

7 / Point sur le sondage demandé par le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.)

Un questionnaire aux ayants-droits de 65 ans et plus a été distribué et il y eu 43 réponses sur 65 personnes sondées soit un taux de participation de plus de 65 %.

Pour le maintien du colis 32 personnes y sont favorables soit 74.42 %.

Pour le retour du repas 10 personnes seulement donc 23.26 %.

2.33 % de gens qui ne veulent ni l'un ni l'autre.

Le Centre Communal optera certainement pour le maintien du colis et du don.

8/ Questions et informations diverses

-Monsieur le Maire déplore le peu de borestois au ramassage des déchets. Il remercie les personnes qui ont tenus le barbecue et fait de cet événement un moment convivial.

Le conseil municipal remercie l'association des copinces du Valois pour leur efficacité.

Les maires de la C.C.S.S.O. ont salué l'initiative d'Alexis PATRIA qui a présenté un film réalisé de ses champs jouxtant la RN 311 au niveau de la voie ferrée.

Un amoncellement de détritux en tout genre jalonnent la route. La C.C.S.S.O. doit interpellier la préfecture.

-Les prochaines festivités :

Fête des écoles le samedi 21 juin en journée.

Puis fête du village le week end suivant.

Les relevés des compteurs d'eau seront le 25 et le 28 avril 2025.

-Il est prévu une augmentation des bases de l'Etat de 1.7% avec une augmentation possible de la commune de 1.3%. Ceci fera l'objet d'une réunion de conseil municipal le 14 avril prochain.

-Demain aura lieu la Commission Communale des Impôts Directs à 18 heures.

-Un tracteur de prêt est arrivé fin février.

-Monsieur Bianchini déplore une poubelle jaune qui stationne rue de la Fontaine Saint Martin.

-Monsieur Carpentier demande si une décision a été prise concernant l'abonnement fibre pour la vidéoprotection. Le Maire s'excuse pour son retard et le verre dans les jours à venir.

-Monsieur Longuet indique qu'un X6 couleur foncé a roulé à une vitesse démesurée le 18 mars à 18h11.

-Monsieur Fleury déplore beaucoup de déjections canines sur les places et espaces verts sans être ramassées.

-Une gazette sortira à la fin du mois, nous remercions les bénévoles pour les articles.

-Monsieur Duchesne demande des nouvelles de l'école : pour l'instant aucune.

Il demande des informations sur la coupure d'électricité d'il y a quelques semaines.

Il s'avère qu'un véhicule a percuté un pylône électrique, le détruisant et l'électricité a été coupée plus ou moins longtemps selon les secteurs.

-Monsieur Bordereau souhaite rappeler dans la gazette l'utilisation du container à verre avec la mise en place d'un panneau. Il y a trop de déchets qui ne sont pas conformes et qui s'empilent à cet emplacement. Monsieur Longuet suggère que l'agent technique passe un coup de balai pour enlever les morceaux de verre.

-Monsieur Bordereau indique avoir vu les messages whatsapp échangés par le comité des fêtes sur les deux dernières manifestations et elles semblent avoir eu un franc succès.

-Monsieur le Maire indique qu'il y a une réunion prochainement à l'intercommunalité pour l'obtention d'une borne de recharge.

Il demande que des travaux soient envisagés au tennis notamment pour rehausser le grillage pour éviter que les ballons passent dans le cours de tennis.

Les questions diverses étant épuisées, la séance est levée à 22 heures 24 et le conseil municipal se réunira le 14 avril 2025 pour analyser le budget passé et à venir.

Le secrétaire de séance,

G. Fleury.

Le Maire,

B. SICARD.